

Formation continue: Les essentiels

Table des matières

Les périodes de référence	<u>3</u>
Le choix d'une formation	<u>5</u>
<u>Le Répertoire des formations</u>	<u>8</u>
<u>Les HFC obligatoires</u>	<u>10</u>
Mon dossier Mon Espace	<u>14</u>
<u>Les activités reconnues</u>	<u>19</u>
Le report d'heures	<u>22</u>
La dispense de formation continue	<u>23</u>
Le changement de statut	<u>27</u>
Questions et réponses en rafale	<u>29</u>
<u>Références</u>	<u>30</u>



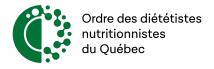


Combien d'heures de formation dois-je suivre pendant la période de référence ?

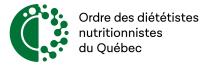


En cas d'adhésion en cours de période de référence, l'objectif des heures de formation continue (HFC) est ajusté au prorata selon le nombre de mois restant à la période

Les 6 HFC dispensées par l'Ordre ou en partenariat demeurent obligatoires.



Quelles sont les différences avec la dernière période de référence ? Période de référence 2016-2019 • Unités de formation • Pratique professionnelle (PP) • Encadrement professionnel (EP) 2019-2022 2016-2019 Période de référence 2019-2022 • Heures de formation continue (HFC) • Catégorie d'heures générales • 6 HFC dispensées par l'Ordre ou en partenariat *Il n'y a plus de PP et de EP



Qui doit atteindre son objectif d'heures de formation?

Type de statut:

- Membres réguliers
- Membres aux études à temps plein

Titre d'emploi:

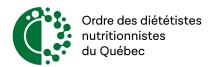
- Peu importe le titre d'emploi

<u>Domaine de pratique :</u>

- Tous les domaines de pratique

Secteur d'activité:

- Peu importe le secteur d'activité





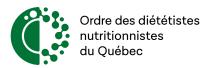
Comment savoir si une formation peut être déclarée?

- √ L'Ordre ne possède pas de programme d'agrément des HFC
- √ Chaque membre est responsable de juger de la qualité de la formation continue

Liste des critères à considérer :

- ☐ le lien entre l'activité et l'exercice de la profession
- ☐ les compétences du formateur en lien avec le sujet traité
- ☐ le contenu et la pertinence de l'activité de formation
- ☐ le cadre pédagogique dans lequel se déroule l'activité de formation
- ☐ la qualité de la documentation fournie, le cas échéant
- ☐ l'existence d'une attestation de participation ou d'une évaluation

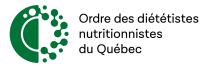
En cas de doute, se référer aux critères déterminés dans le <u>Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes</u>



Comment juger de la crédibilité d'un organisme qui offre une formation?

Voici quelques critères pour vous guider :

- ☐ L'organisme est **exempt de conflits d'intérêts** dans la prestation des services et une procédure est en place pour la **déclaration des intérêts** par les conférenciers
- ☐ La mission de l'organisme n'a pas uniquement des visées commerciales et ne va pas à l'encontre des principes éthiques et déontologiques de la profession
- ☐ Le contenu présenté dans le cadre d'activités de formation continue est conforme aux données de la science
- ☐ Les stratégies de formation utilisées sont appropriées compte tenu des objectifs d'apprentissage
- ☐ Une **évaluation** de l'atteinte des objectifs d'apprentissage est faite et une **attestation** de participation est remise aux participants
- ☐ Un ordre professionnel, une association professionnelle, un organisme se rattachant au gouvernement québécois ou un organisme accrédité par la SOFEDUC sont autant d'exemples d'organismes considérés comme crédibles



Comment savoir si une formation faite dans le Répertoire des formations a été enregistrée au Portfolio ?



1. Vous assurer que le champ **Date complétée** soit rempli. Cela indique que les heures sont enregistrées à votre Portfolio.

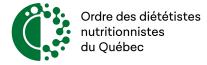


 Cliquer sur la formation voulue.
 Tous les modules de la formation doivent avoir un <u>crochet vert</u> ✓ pour qu'elle soit considérée comme complétée.

*Seules les formations en bleu peuvent être modifiées ou complétées

2. Si aucune date n'y est inscrite...





Comment vérifier le nombre d'heures attribuées à chaque formation faite dans le Répertoire des formations ?



1. Cliquer sur le cours

2. Cliquer sur Afficher plus de détails

L'information sera indiquée dans la description du cours,



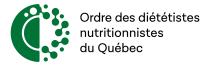


Comment effectuer les 6 HFC obligatoires?

✓ Suivre des formations retrouvées dans le Répertoire des formations de l'Ordre

ou/et

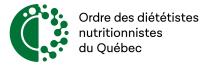
- ✓ Suivre des formations avec différents partenaires de l'Ordre
 - ANCQ
 - APNED
 - Cœliaque Québec
 - IUCPQ
 - NUTRIUM



Comment atteindre les 6 HFC si l'exercice de mes fonctions n'est pas en nutrition clinique ?

Quelques exemples de formations:

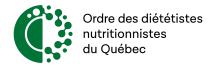
- Colloque 2021: Indépendance professionnelle
- Épaississants alimentaires (partenariat ODNQ et APNED)
- Communication à l'ère numérique (Colloque 2020)
- Éthique et déontologie
- L'importance du sens politique (Colloque 2019)
- Transition vers une alimentation durable : l'affaire de tous ! (partenariat ODNQ et NUTRIUM)





Une formation complétée est-elle automatiquement inscrite au Portfolio?

- ✓ Si une formation dans le Répertoire des formations est complétée avec succès, la formation s'ajoute automatiquement au Portfolio
- ✓ Si la formation a été faite auprès d'un partenaire de l'Ordre, elle n'est pas nécessairement enregistrée directement à votre Portfolio. Les informations à ce sujet vous serons remises en début de chaque formation à savoir si vous devez enregistrer la formation dans votre Portfolio.



Existe-t-il des formations gratuites comptant pour les HFC obligatoires?

Offert gratuitement jusqu'au 31 mars 2022 de façon exceptionnelle

Revue et leur questionnaire

Revue Nutrition – Science en évolution (NSE) (Vol.19 No.1) – Printemps 2021 Revue Nutrition – Science en évolution (NSE) (Vol.19 No.2) – Automne 2021

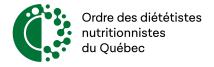


Chaque questionnaire réussi = 5 HFC

<u>Où les trouver?</u>

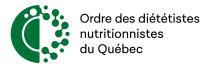
Dans votre dossier en ligne Mon Espace, sous l'onglet « FORMATION/Répertoire des formations »

Ces heures de formation sont incluses dans les 6 HFC de formations organisées par l'Ordre



Comment accéder à mon dossier Mon Espace?

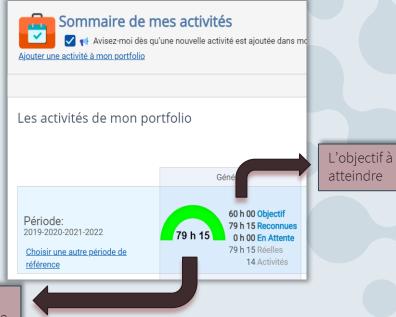




Comment trouver mon objectif à atteindre?

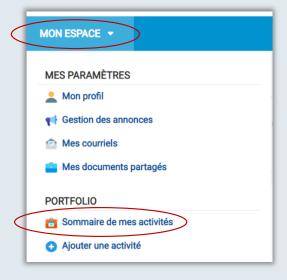


Le nombre d'heures que vous avez déclaré pour la période de référence en cours





Comment consulter les activités déclarées au Portfolio ?



Pour vérifier les formations déclarées à votre Portfolio pour chaque année :

 Cliquer sur Consulter mes activités

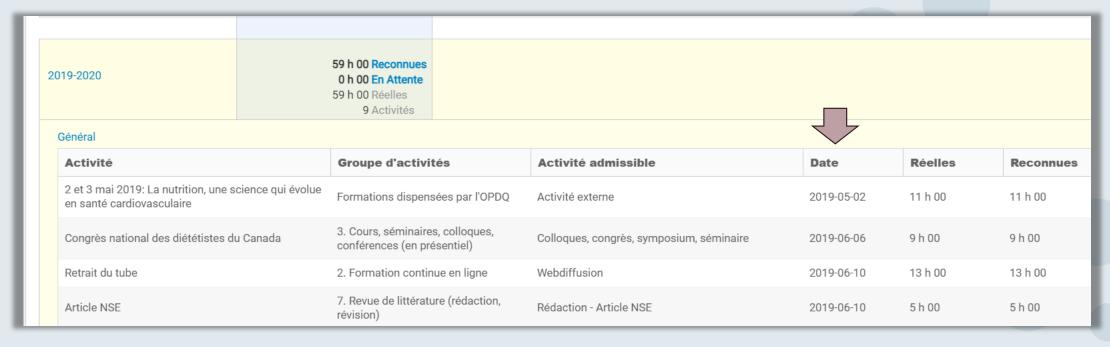




Les activités déclarées au Portfolio

Attention au dédoublement de déclaration

Les formations sont affichées selon l'ordre dans lequel vous les avez déclarées et non pas par ordre chronologique





Comment ajouter une activité au Portfolio ? Quels sont les avantages de les déclarer au fur et à mesure ?

Comment ajouter une activité au Portfolio

- ☐ Mon Espace
 - ☐ Ajouter une activité

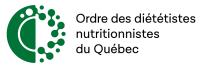




Gain de temps

Suivi en temps réel

Formation selon les besoins réels et non l'empressement



Quelles sont les heures reconnues selon le type d'activité?

À savoir:

Pour les cas encerclés en rouge, vous devez vous-même convertir les heures avant de les entrer dans le Portfolio

Exemples:

- Cours universitaire de 3 crédits : déclarer 45 h de formation
- 2 h de préparation pour une conférence : déclarer 4 h de formation

	Heures reconnues	Maximum par période de référence de 3 ans	Pièces justificatives
1. Cours universitaires (en présentiel et en ligne)	15 h/1 crédit	Aucun	Copie du relevé de note
 6. Revue de littérature requise afin d'agir comme : conférencier formateur enseignant 	2 h/h de formation dispensée en lien avec la revue de littérature	Aucun	Une attestation de participation en tant que conférencier (courriel, lettre de remerciement, preuve d'inscription, etc.)
8. Club de lecture scientifique, groupe de travail/comité en lien avec les activités professionnelles, communauté de pratique	1 h/h de rencontre	15 h/période de référence	Attestation de présence du responsable ou compte- rendu de la rencontre
9. Lectures scientifiques	1 h/ouvrage scientifique	10 h/période de référence	Référence de l'ouvrage scientifique

Visiter le site Web de l'ODNQ pour tous les détails concernant la déclaration des activités reconnues

À savoir:

Pour ces 2 catégories, le système n'empêche pas de déclarer plus d'heures que le maximum autorisé par période de référence. Cependant, au-delà de ce maximum, les heures ne seront plus comptabilisées dans le total de vos HFC.

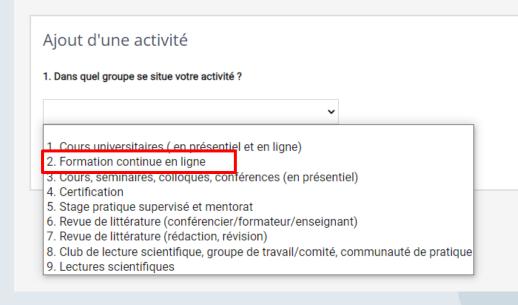


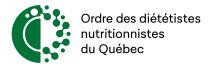
Dans quel groupe d'activité se situent les webinaires et les webdiffusions?

La formation continue en ligne inclut les webinaires et les webdiffusions.

Webinaire = conférence en ligne incluant une interaction avec les participants (interactivité **bidirectionnelle**)

Webdiffusion = diffusion sur le web d'une conférence (visionnement unidirectionnel)



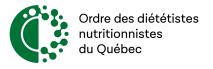


Est-ce que la supervision de stagiaire est une activité qui peut être déclarée au Portfolio ?

Ce n'est pas une activité de formation continue directement admissible

Ce qui est accepté:

- lectures d'articles scientifiques
- autre formation pertinente pour superviser le stage
- club de lecture de la stagiaire auquel vous avez assisté





Comment fonctionne le report d'heures d'une période de référence à l'autre ?

- Si vous avez dépassé votre objectif, un maximum de 10 HFC peut être transféré à la prochaine période de référence
- Le transfert se fait automatiquement. Nul besoin de faire une demande spéciale.
- Pour que le report d'heures excédentaires soit accepté, les formations doivent être déclarées au Portfolio avant le 30 avril suivant la fin de la période de référence.



Qu'est-ce que la dispense de formation continue?

Qu'est-ce qu'une dispense?

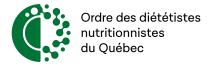
Une dispense de formation continue permet de réduire le nombre d'HFC à atteindre pendant une période de référence.

En quelles circonstances je peux faire une demande de dispense?

- ✓ Retrait préventif pour congé de maternité
 ✓ Congé de maternité, paternité ou parental
 ✓ Arrêt maladie

- ✓ Études à temps plein, à la discrétion du membre

IMPORTANT: Vous ne devez pas pratiquer la profession de façon rémunérée ou bénévole pendant la période



odng.org

Comment faire une demande de dispense?

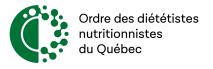
Dans votre dossier en ligne :

☐ Onglet MON ESPACE

☐ Cliquez sur Mes demandes de dispense

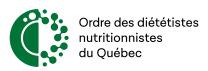
*Attention : Assurez-vous d'avoir <u>l'ensemble de la documentation</u> nécessaire à votre demande

*À savoir : Des coûts de 34,49\$ s'appliquent



Comment inscrire une dispense pour congé maternité/paternité ou parental SANS arrêt préventif ?



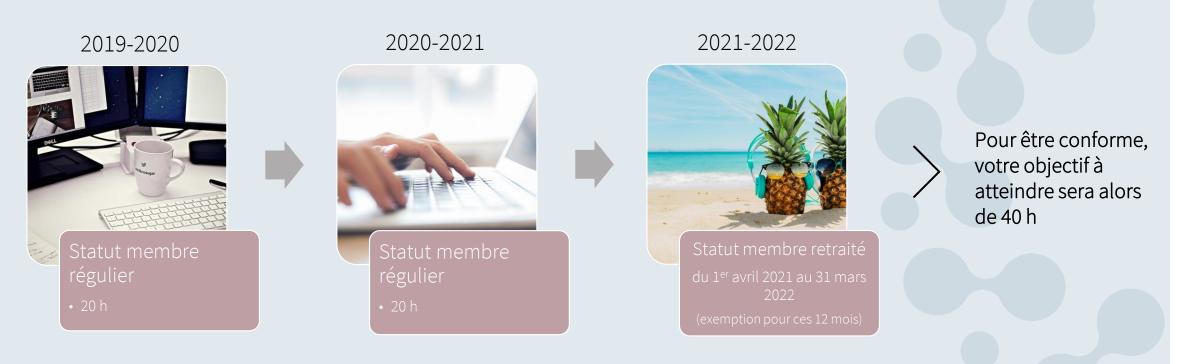


Comment inscrire une dispense pour congé maternité/paternité ou parental AVEC arrêt préventif ?

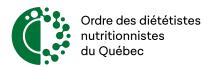
	ACCEP	éventif pour congé de mat TÉE ÈCES JUSTIFICATIVES	Congé de maternité ACCEPTÉE AVEC PIÈCES JUSTIFICATIVES (maximum de 12 mois)			Prolongation du congé NON ACCEPTÉE car maximum de 12 mois de dispense par congé			
EXEMPLE	1 ^{er} janvi	ier 2020 au 31 mars 2020	1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021			1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022			
	Lo	Lorsque vous faites votre demande de dispense pour un arrêt préventif et le congé de maternité/paternité ou parental, sélectionnez							
		Période de référence *	2019-2020-2021			Inscrire	e mois que va	ous avez débuté votre arrêt préventif	
		Période de la dispense * Motif * <u>Sélectionner</u>	Congé de mat Maladie Études à temp Aide proche-a	mois de		<u>Inscr</u>	<u>ire le mois qu</u>	le vous avez terminé votre congé de té ou parental	



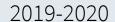
Qu'advient-il si je deviens membre retraité avant la fin de la période de la période de référence ?

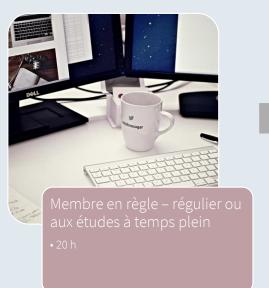


Important : Pour que cela s'applique à votre situation, vous devez remplir le formulaire de déclaration à la retraite et faire le changement de statut au tableau de l'Ordre



Démission d'une durée de 12 mois pendant la période de référence : est-ce que l'objectif de 60 HFC doit être atteint ?





2020-2021



2021-2022



Demande de réinscriptio pour membre en règle – régulier ou aux études à temps plein L'objectif à atteindre pour le 31 mars 2022 sera alors de 40 h pour être conforme pendant la période de référence. L'objectif est ajusté lors la réinscription.



Questions et réponses en rafale

La date d'échéance pour déclarer les heures de formation continue a été repoussée à cause de la COVID-19.

Réponse: FAUX

Je suis encore délestée : je dois tout de même atteindre mon objectif de formation continue.

Réponse : VRAI

À la suite d'une nouvelle affectation en lien avec la gestion de la crise sanitaire COVID-19, j'ai dû suivre plusieurs formations. Je peux déclarer ces formations à mon portfolio.

Réponse: VRAI

À cause de la pandémie, le nombre d'heures de formation continue à atteindre a diminué.

Réponse : FAUX

Le 10 h attribué par l'ODNQ pour circonstances exceptionnelles est inclus dans les 6 HFC devant être offertes par l'Ordre ou en partenariat.

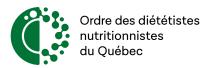
Réponse : FAUX

Les heures reportées d'une période de référence à l'autre seront considérées dans les 6 HFC à atteindre avec l'Ordre ou en partenariat avec l'Ordre dans la prochaine période ?

Réponse : FAUX

Les formations qui ne sont pas accréditées par l'Ordre peuvent être déclarées à mon portfolio.

Réponse: VRAI



Références

Mon espace : formations

Site web: informations

Infolettres: annonce de nouvelles offres de

formation continue!

Revue de l'Ordre







